



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3626

Approbation d'une convention mixte en faveur de l'association l'Hôtel Social (LAHSO) pour l'établissement d'accueil de jeunes enfants "Jacques Prévert" - sis 259-261, rue Paul Bert à Lyon 3e et d'une convention cadre en faveur de l'association Crèche Saint Bernard pour l'établissement d'accueil de jeunes enfants "Boulevard", sis 171 boulevard de la Croix-Rousse à Lyon 4e

Direction de l'Enfance

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

SEANCE DU 29 JANVIER 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 JANVIER 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 FEVRIER 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 FEVRIER 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme BERRA (pouvoir à M. GUILLAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/3626 - APPROBATION D'UNE CONVENTION MIXTE EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION L'HOTEL SOCIAL (LAHSO) POUR L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS "JACQUES PREVERT" - SIS 259-261, RUE PAUL BERT A LYON 3E ET D'UNE CONVENTION CADRE EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION CRECHE SAINT BERNARD POUR L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS "BOULEVARD", SIS 171 BOULEVARD DE LA CROIX-ROUSSE A LYON 4E (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 janvier 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les Associations l'Hôtel Social (LAHSO) et la Crèche Saint Bernard contribuent au renforcement du dispositif d'accueil des enfants de 0 à 4 ans dans les 3^e et 4^e arrondissements et coopèrent à la politique de la Ville de Lyon sur le volet Petite Enfance.

En effet, LAHSO propose des services facilitant la réinsertion sociale de personnes précarisées, sans logement stable, sans ressource et/ou sans emploi. Les actions ainsi conduites en direction de personnes en situation précaire rejoignent, dans leur finalité, celles que la Ville de Lyon soutient en direction des publics démunis. C'est dans ce cadre que l'association gère le centre d'hébergement pour femmes seules « La Charade » situé 259-261, rue Paul Bert à Lyon 3^e.

Au sein de ce centre est implanté un établissement d'accueil de jeunes enfants, « Jacques Prévert », de 15 places, dont 8 places sont attribuées aux enfants du centre, les 7 autres étant ouvertes aux usagers de l'arrondissement. La Ville de Lyon subventionne ces 7 places depuis l'ouverture de l'équipement en 2006.

Quant à l'association Crèche Saint Bernard, elle gère trois équipements Petite Enfance d'une capacité totale de 144 places réparties comme suit :

- « Boulevard » : 171, boulevard de la Croix-Rousse à Lyon 4^e, agréé pour 56 places ;
- « Melba » : 61, rue Chazière à Lyon 4^e, agréé pour 57 places, dont 35 en accueil collectif et 22 en accueil familial ;
- « Vaucanson » : 15 rue Vaucanson à Lyon 1^{er}, d'une capacité de 31 places.

Les conventions avec ces associations arrivant à terme pour les équipements « Jacques Prévert » et « Boulevard », la Ville de Lyon souhaite poursuivre le partenariat en proposant le renouvellement de ces conventions qui fixent les obligations respectives de la Ville de Lyon et de l'association dans le cadre de son soutien financier.

Les conventions conclues seraient les suivantes :

- « Jacques Prévert » convention mixte : du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 (ce type de convention intervient dans l'attente d'une convention cadre qui devrait être conclue par l'Action Sociale avec l'association qu'elle subventionne dans son ensemble) ;

- « Boulevard » convention cadre : du 1^{er} janvier 2018 au 15 mai 2020.

A titre d'information, une subvention de fonctionnement de 19 200 € a été allouée pour l'EAJE « Jacques Prévert » et 344 000 € pour l'EAJE « Boulevard » au titre de l'année 2018, lors du vote du budget primitif de la ville le 18 décembre 2017.

Vu la délibération n° 2017/3473 du 18 décembre 2017 ;

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 3^e et 4^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

DELIBERE

1. La convention mixte susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association de l'Hôtel Social (LAHSO), pour l'établissement d'accueil de jeunes enfants « Jacques Prévert » sis 259-261 rue Paul Bert à Lyon 3^e, est approuvée.

2. La convention cadre susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association Crèche Saint-Bernard, pour l'établissement d'accueil de jeunes enfants « Boulevard » sis 171 boulevard de la Croix-Rousse à Lyon 4^e, est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Blandine REYNAUD